

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 3 février 2025 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Sept (7) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, madame Marylène Ménard, conseillère, madame Julie Régis, conseillère et monsieur Daniel Duchemin, conseiller, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Martin Chaput directeur général et greffier-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Clément Pratte, conseiller, n'est pas présent et son absence est motivée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2025-02-010**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la journée d'enregistrement du 9 janvier 2025 et de la séance ordinaire du 13 janvier 2025**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes
 - 5.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations
 - 5.3 Autorisation de signature d'une entente entre la Municipalité et l'employé #02-0183
 - 5.4 Autorisation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional du fonds régions et ruralité
 - 5.5 Modification de la résolution 2025-01-005 – Autorisation d'un emprunt au fonds de roulement
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la sûreté du Québec
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable – Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
 - 7.2 Embauche d'un technicien en génie civil

7.3 Adoption du rapport de dépenses – Programme d’aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3 – Entretien de la route verte et de ses embranchements – Projet VXA32788

8. Hygiène du milieu

9. Santé et bien-être

10. Aménagement et urbanisme

10.1 Nominations au comité consultatif d’urbanisme

10.2 Autorisation de signature d’un contrat – Servitude du lot numéro 3 349 098 du cadastre du Québec

11. Loisirs et culture

11.1 Adjudication d’un contrat – Réfection de la patinoire du centre Jacques-Gauthier

11.2 Concours Hockeyville Kraft 2025 – Appui à la candidature de l’aréna de Saint-Boniface

12. Autres sujets

13. Représentations

14. Période d’information

15. Période de questions

16. Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de Marylène Ménard, appuyé par Jacques Trépanier et résolu à l’unanimité que l’ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l’assemblée.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA JOURNÉE D’ENREGISTREMENT DU 9 JANVIER 2025 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025
2025-02-011**

Considérant que les procès-verbaux de la journée d’enregistrement du 9 janvier 2025 et de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 ont été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par Daniel Duchemin, appuyé par Julie Régis et résolu à l’unanimité que les procès-verbaux de la journée d’enregistrement du 9 janvier 2025 et de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 soit adoptés.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2025-02-012**

Il est proposé par Marylène Ménard, appuyé par Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes soumise pour approbation qui totalise une somme de 106 490,59 \$ pour l'année 2024 et une somme de 205 514,51 \$ pour l'année 2025 et d'autoriser la trésorière adjointe à les payer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Jacques Trépanier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

5.3 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET L'EMPLOYÉ #02-183 2025-02-013

Considérant le projet d'entente présenté au conseil municipal.

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Mongrain, appuyé par Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier ainsi que le directeur du service concerné, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, une entente entre la Municipalité et l'employé #02-183.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 AUTORISATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2025-02-014

Il est proposé par Julie Régis, appuyé par Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel adresse une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional du Fonds Régions et Ruralité;
- que le projet présenté concerne des « Travaux d'amélioration 2025 » pour lesquels, la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel effectue un déboursé de l'ordre de 59 170 \$;
- que le conseil autorise monsieur Luc Dostaler, maire et monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel la demande de versement et le protocole d'entente qui s'y rattache.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.5 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2025-01-005 –
AUTORISATION D’UN EMPRUNT AU FONDS DE
ROULEMENT
2025-02-015**

Considérant la résolution 2025-01-005 adoptée par le conseil municipal en regard d’un emprunt au fonds de roulement.

Considérant qu’il a lieu de préciser la description d’une dépense prévue à cet emprunt, en ce qui concerne la dernière ligne du tableau affichant les dépenses.

En conséquence, il est proposé par Marylène Ménard, appuyé par Julie Régis et résolu à l’unanimité de modifier le tableau par celui ci-dessous :

DÉPENSE	MONTANT
Achat et installation de purges (3)	4 100 \$
Aménagement de la vitrine - salle paroissiale	2 500 \$
Éclairage public - ajouts de nouvelles lumières	6 000 \$
Équipements pour événements culturels et camp de jour	6 150 \$
Équipements pour le service des travaux publics	26 550 \$
Équipements pour le service incendie	9 900 \$
Habillement pompiers (bunkers et bottes)	22 650 \$
Mobiliers de bureau et matériels informatiques	7 500 \$
Pancarte d'identification des commerçants - Parc industriel	6 000 \$
Rayonnages pour les dômes - garage entretien, parcs et espaces verts	5 750 \$
Réaménagement de l'espace bureau à la réception - hôtel de ville	7 200 \$
Réaménagement des équipements des véhicules incendie	3 000 \$
Recherche en eau	25 000 \$
Remplacement du plancher – PSC	6 500 \$
Site internet et projets informatiques	25 000 \$
TOTAL	163 800 \$

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**6.1 ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE
DE SERVICES DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
2025-02-016**

Considérant que la Municipalité souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec.

Considérant que les services visés, consistent à des activités de surveillance et de prévention, notamment dans les parcs, lors d’évènements populaires et autres.

En conséquence, il est proposé par Marylène Ménard, appuyé par Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel l'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2025 pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Le greffier-trésorier, monsieur Martin Chaput, dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable; le tout préparé par monsieur Daniel Denis, directeur du service des Travaux publics. Le rapport a été analysé et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Un bref résumé est effectué par le greffier-trésorier.

7.2 EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL 2025-02-017

Considérant les besoins au service des Travaux publics.

Considérant que le candidat possède la formation et les aptitudes nécessaires pour le poste en question.

En conséquence, il est proposé par Marylène Ménard, appuyé par Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- Que monsieur Samuel Lamothe soit engagé à titre de technicien en génie civil au service des Travaux publics ;
- Que les conditions de travail du technicien en génie civil se retrouvent à l'entente régissant les conditions de travail des employés de la Municipalité ;
- Que monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer une entente avec le technicien en génie civil du service des Travaux publics quant à certaines conditions de travail ;
- Que cette nomination soit assujettie à une période de probation de 910 heures travaillées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 ADOPTION DU RAPPORT DE DÉPENSES – PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) – VOLET 3 – ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS – PROJET VXA32788 2025-02-018

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter.

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière.

Considérant que pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2023 et la date de la lettre d'annonce du projet.

Considérant que les travaux ont été réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- Le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées)
- La mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.)
- Le résultat quant aux indicateurs du nombre de kilomètres de voies cyclables ou polyvalentes entretenues (volet 3).

En conséquence, il est proposé par Daniel Duchemin, appuyé par Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que soit autorisé la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

**10.1 NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
2025-02-019**

Considérant l'échéance du mandat de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé par Daniel Duchemin, appuyé par Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que les personnes suivantes soient nommées comme membres du comité consultatif d'urbanisme :

NOMS	TERME
Monsieur Yves Massicotte	2 ans
Monsieur Jean-Pierre Aubry	2 ans

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10.2 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT NOTARIÉ
– SERVITUDE DU LOT NUMÉRO 3 349 098 DU CADASTRE DU
QUÉBEC
2025-02-020**

Considérant la résolution numéro 2022-02-037 autorisant la Municipalité à conclure une entente de principe avec M. Serge Bérubé en regard du problème d'accès à sa propriété, soit le lot 3 349 098 du cadastre du Québec, qui définirait les termes quant à la conversion d'une nouvelle superficie du lot consacré au nouvel accès.

Considérant que la précédente résolution autorisait messieurs Luc Dostaler, maire et Danny Roy, précédent directeur général et greffier-trésorier à la signature du contrat notarié en découlant.

Considérant qu'il y a lieu de renouveler cette résolution afin d'autoriser l'actuel directeur général et greffier-trésorier.

En conséquence, il est proposé par Jacques Trépanier, appuyé par Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que messieurs Luc Dostaler, maire et Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel l'acte notarié relatif à la nouvelle servitude du lot numéro 3 349 098 du cadastre du Québec ainsi que tout autre document requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

**11.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – RÉFECTION DE LA
PATINOIRE DU CENTRE JACQUES-GAUTHIER
2025-02-021**

Considérant l'appel d'offres public pour la réfection de la patinoire du centre Jacques-Gauthier.

Considérant les sept (7) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

Construction Thorco inc.	310 305,86 \$
CRL Construction inc.	342 359,84 \$
Constructions R. Cloutier inc.	301 613,27 \$
Groupco construction inc.	298 935,00 \$
Vivier excavation inc.	322 000,00 \$
Cimentier Laviolette inc.	300 159,48 \$

Terrassement Baril	326 241,81 \$
--------------------	---------------

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par Marylène Ménard, appuyé par Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la soumission de « Groupco construction inc. » soit acceptée pour la somme de 298 935,00 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 CONCOURS HOCKEYVILLE KRAFT 2025 – APPUI À LA CANDIDATURE DE L'ARÉNA DE SAINT-BONIFACE 2025-02-022

Considérant que le concours Hockeyville Kraft 2025 offre la chance de remporter une subvention de 250 000 \$ pour la rénovation d'un aréna ainsi que l'accueil d'un match de présaison de la Ligue nationale de hockey (LNH).

Considérant que l'aréna de Saint-Boniface joue un rôle central dans la vie communautaire et sportive de la municipalité et de la région.

Considérant que la candidature de l'aréna de Saint-Boniface représente une occasion exceptionnelle de valoriser le hockey, les valeurs communautaires et l'esprit régional en Mauricie.

Considérant que le soutien des villes et municipalités de la région est essentiel pour maximiser les chances de succès de cette candidature en mobilisant leurs citoyens et partenaires.

En conséquence, il est proposé par Marylène Ménard, appuyé par Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- que le conseil municipal de Notre-Dame-du-Mont-Carmel appuie actuellement la candidature de l'aréna de Saint-Boniface dans le cadre du concours Hockeyville Kraft 2025 ;
- que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sensibilise ses citoyens à l'importance de cette candidature en diffusant les outils de communication mis à la disposition par Saint-Boniface (affiches, publications, vidéos promotionnelles) ;
- que la Municipalité encourage ses citoyens à participer activement en partageant des histoires, photos et commentaires sur la page officielle de la candidature, ainsi qu'en votant massivement les 4 et 5 avril 2025 ;
- que la présente résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Boniface pour soutenir leurs démarches et démontrer l'appui régional à ce projet collectif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. AUTRES SUJETS

Aucun point.

